

**Conseil Communautaire du 17 septembre 2026 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE.**

**-Office de tourisme :** Actualisation des tarifs des produits vendus à l'office de tourisme ;

**-Embouteillage :** Fixation des tarifs des produits commercialisés dans le cadre du 11ème Embouteillage ;

**-Cuisine centrale :** Avenants relatifs à plusieurs lots du marché de fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine commune afin d'assouplir les clauses de non-exclusivité et ajuster certains montants de marchés :

- Lot 3 VIANDE - SOCOPA VIANDE – Avenant N°3,
- LOT 4 CHARCUTERIE TRAITEUR - FRANCE FRAIS – Avenant N°3,
- LOT 5 VOLAILLES - ALLIER VOLAILLES – Avenant N°4,
- LOT 8 BEURRE ŒUF ET FROMAGE CONVENTIONNEL - SYSCO – Avenant N°2,
- LOT 8 BEURRE ŒUF ET FROMAGE CONVENTIONNEL - SYSCO - Avenant N°3 modifie le montant annuel maximum du marché en passant de 100 000 € à 120 000 € ;

**-Ombrières photovoltaïques du parking des écoles de Lapalisse :** Avenant N° 2 au marché de travaux LOT1 VRD LASSOT DEPARTEMENT ; montant supplémentaire : 11 516,30 € HT ; soit 13 819,56 € TTC (+14,99%), portant le montant total du marché à 105 978,72 € TTC ;

**-Conseil Communautaire des Jeunes :** Création d'un « tote bag », vendu 8 € lors du prochain Embouteillage ;

**-Cuisine commune EHPAD / Communauté de Communes :** Avenant N°3 à la convention de coopération établie entre l'EHPAD et la Communauté de Communes : modification de l'article 2.8 intitulé régularisation de la quote-part due par chaque collectivité. Révision des modalités de répartition des charges à partir du 1<sup>er</sup> avril 2026 :

- EHPAD François Grèze : 70 % (154 159 repas annuels),
- Communauté de Communes : 30 % (65 029 repas annuels).